

Date de convocation :

Le 16 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4^{ème} séance
Séance du 23 juin 2023	

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 23 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 33 (dont 21 en visioconférence*)

Votants : 36 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 36

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Maddly GARGAR

Délibération n°2023.06.04/433

Installation d'un nouveau conseiller communautaire et modification de l'ordre du tableau à l'issue de la démission d'un autre membre du Bureau communautaire

Rapporteur

M. Eric JALTON

Le président

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 06 JUIL. 2023

- publication sur le site internet ou notification, le : 18 JUIL. 2023

Etaient présents : 33 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU* (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX*- M. Georges DAUBIN*- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE*- Mme Nadiyah SURVILLE- PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Justin DESSOUT
M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

Autre membre du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Nadège THEOPHILE

Nombre de conseillers absents excusés : 10

Vice-présidents : M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- M. David DAMPIED

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code électoral, en particulier l'article L.273-10 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la lettre de démission de ses fonctions d'autre membre du bureau communautaire datée du 31 mai 2023 présentée par Monsieur Didier MERIDAN, élu de la ville des Abymes, et reçue par le président le 1^{er} juin ;
- VU les résultats des élections municipales et communautaires en date des 15 et 22 mars 2022 pour la ville des Abymes ;

Considérant le rapport du président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De **prendre acte** de l'installation, pour la durée du mandat, de Monsieur David DAMPIED, conseiller municipal de la ville des Abymes, en qualité de conseiller communautaire, en remplacement de Monsieur Didier MERIDAN, conseiller communautaire démissionnaire.

ARTICLE 2- De maintenir à 25 le nombre de membres du bureau communautaire ; l'élection du remplaçant de Monsieur MERIDAN à la fonction de 10^{ème} autre membre du bureau communautaire, pour la durée du mandat, aura lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui se tiendra exclusivement en présentiel.

ARTICLE 3- De **prendre acte** de la modification de l'ordre du tableau du conseil communautaire tel qu'il figure en annexe.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 06 JUL. 2023

Le président



Handwritten signature in blue ink of the President.

La secrétaire de séance

Handwritten signature in blue ink of the Secretary of the meeting.

Maddly GARGAR

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 06 JUL. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 18 JUL. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 JUL. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 JUL. 2023
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le 18 JUL. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 18 JUL. 2023

